

# Projet COGECO :

## Appel d'offre pour la campagne de prospection des gisements de bulot de Baie de Granville en avril 2023

Secteur Carteret

### Objet de la consultation

- ➔ Prospection des gisements de bulot de la baie de Granville

### Organismes responsables du projet et contacts

- ➔ Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie (CRPM de Normandie)

Date de la publication : 20 février 2023

Date de la remise des offres : 10 mars 2023

Contacts :

[contact@comite-peches-normandie.fr](mailto:contact@comite-peches-normandie.fr)

[lucile.aumont@comite-normandie.fr](mailto:lucile.aumont@comite-normandie.fr)

### Contexte de la demande

Cette campagne rentre dans le cadre du programme COGECO, en partenariat avec le SMEL. Des campagnes de suivi de la ressource sont prévues sur 2 ans (2021-2022) mais nous avons pu les prolonger en 2023.

Le but de cette campagne est d'identifier les quantités de bulots disponibles pour la pêche, et d'augmenter la connaissance biologique de l'espèce afin d'optimiser la gestion de la ressource.

### Travaux demandés

#### Détail sur les travaux demandés

Le navire effectuera la levée de 5 filières de 8 casiers selon un plan de prospection fourni par le CRPMEM (cf carte) et selon le protocole fixé par le SMEL. Les consignes seront indiquées par la personne responsable de l'opération. Les filières de casiers seront fournies.

Les échantillons seront triés et mesurés à bord par 1 personne du CRPM ou du SMEL.

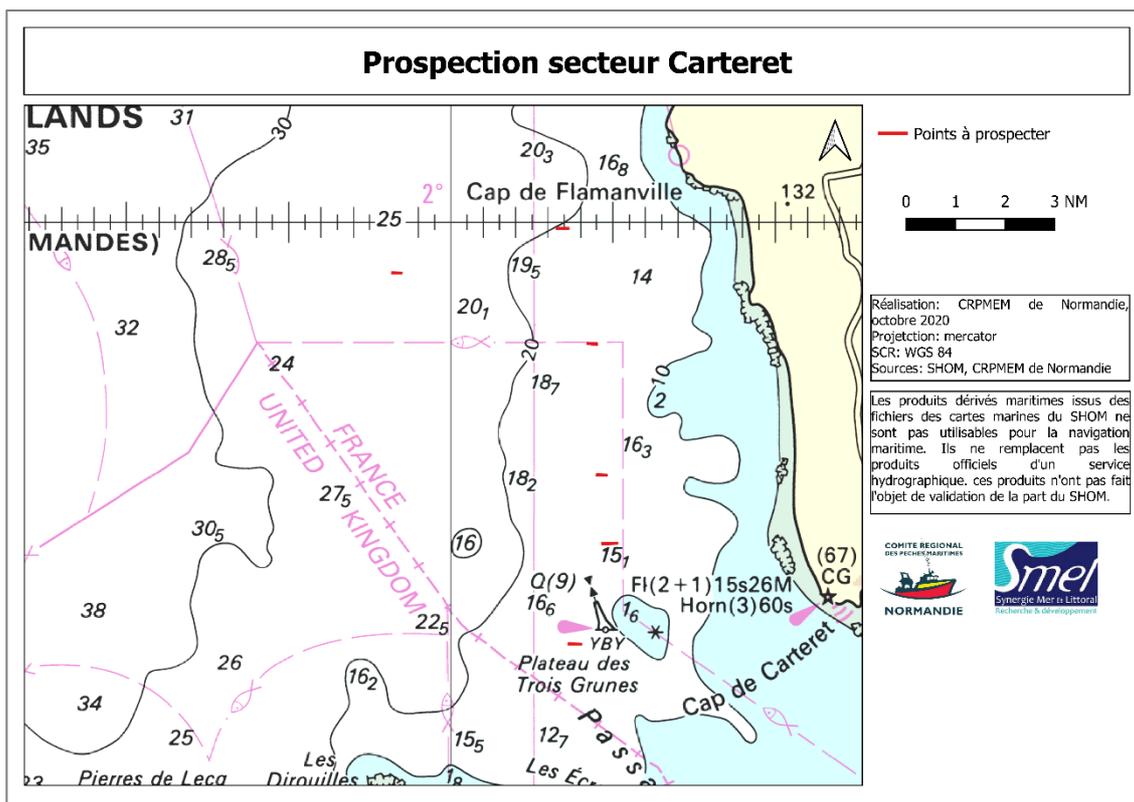


Figure 1 : Plan de prospection

### Calendrier de réalisation

La prospection est prévue sur 5 jours consécutifs (du lundi au vendredi) en avril 2023. Le navire devra être disponible toute la période en fonction des reports liés aux aléas météorologiques.

La prospection se déroulera de la manière suivante :

- Jour 1 : pose des casiers
- Jours 2-3-4 : levée des casiers
- Jour 5 : dernière levée et remontée des casiers

### Obligations des soumissionnaires et exigences

Le contenu de la réponse contiendra à minima : une présentation de l'entreprise et une proposition technique suivant le modèle de retour de candidature en annexe.

Le prestataire retenu s'engage à mener à bien sa mission conformément aux règles de l'art et en veillant au respect des principes suivants :

- La sécurité des personnes avant tout
- Le prestataire devra être à jour de ses documents administratifs

Le navire qui réalisera cette prospection devra embarquer 1 scientifique (SMEL ou CRPM). Il doit donc obligatoirement être titulaire d'un permis de navigation en règle sur lequel est notifiée la possibilité d'embarquer 1 membre de personnel spécial.

Le navire devra être équipé (ou éventuellement pouvoir s'équiper) d'une table de tri permettant aux scientifiques de trier et mesurer les bulots.

### Rémunération

Le budget est basé sur la délibération du CRPMEM de Normandie FI/32.

La journée de prélèvement est prévue sur 12h avec la possibilité de débarquer dans le port de Carteret afin d'optimiser la durée de route.

## Règlement de la consultation

### Délai d'attribution du marché

L'attribution du marché sera réalisée avant le 17 mars 2023.

### Modalités de réponse à la consultation

La transmission de la proposition devra être faite avant le vendredi 10 mars à 12h soit par courrier à l'adresse suivante :

#### Comité Régional des Pêches de Normandie

9 Quai Lawton Collins

50100 Cherbourg en Cotentin

Soit par E-mail :

- [Lucile.aumont@comite-peches-normandie.fr](mailto:Lucile.aumont@comite-peches-normandie.fr)
- [contact@comite-peches-normandie.fr](mailto:contact@comite-peches-normandie.fr)

### Garantie de financement des opérations

L'exécution du présent appel d'offre ne sera effective qu'au regard de la validation du projet par la chargée de mission concernée et le président du CRPMEM de Normandie.

Les critères de sélection pour le choix des candidats sont les suivants :

Points pour l'évaluation des propositions techniques	
Critères	Coefficient
Être détenteur de la licence Bulot Manche Ouest	Critère éliminatoire si pas conforme
Avoir pêché sur la campagne n-1 (déclaration de production)	Critère éliminatoire si pas conforme
Permis de navigation en vigueur	Critère éliminatoire si pas conforme
Capacité technique et réglementaire à accueillir 1 personnel spécial en plus de l'équipage	Critère éliminatoire si pas conforme
Insertion dans le planning prévisionnel	Critère éliminatoire si pas conforme
Régler ses CPO au CRPMEM de Normandie	5
Expérience professionnelle déjà acquise sur des prospections antérieures, toutes espèces confondues	1 point par campagne prouvée
Espace disponible de travail à bord, présence de commodités, table de tri	3
Taille du navire supérieure ou égale à 10 m	1
Navire armé en 4 <sup>ème</sup> catégorie	3
Présence d'une balance à bord	4
Pratique et expérience professionnelle sur les zones à prospector	4
Logiciel de navigation adapté aux échanges standards de données de cartographie (Maxsea)	4
Pratiquer le bulot comme activité principale	2

La sélection des offres sera réalisée par le CRPM de Normandie. L'organe de décision, composé du Président et du Directeur, approuvera le choix du prestataire.

### Modalités de règlement

La somme due au titre de la rémunération sera réglée après réalisation et sur présentation de facture.

### Décision en cas de consultation infructueuse

Si pour des raisons liées aux candidatures ou au contenu financier des offres, l'appel à concurrence s'avérait infructueux en l'état, le CRPM pourrait proposer de négocier de gré à gré avec un ou des candidats afin d'envisager l'élaboration d'une offre recevable.

## Annexe 1 : Candidature à joindre :

### 1/ Présentation de l'entreprise

Nom de l'armement :	
Port d'attache :	
Nom de l'armateur :	
Nom du patron :	
Effectif	

### 2/ Présentation du savoir-faire et des motivations

Présentation de l'armement (savoir-faire de l'équipage, expérience sur la prospection des gisements et sur le mode de pêche requis, métiers pratiqués, caractéristiques du navire, capacité du navire à s'éloigner de son port d'attache...) :

### 3/ Réponse au regard des critères de sélection :

Détenteur de la licence bulot Manche Ouest pour l'année 2023	
Pratique de la pêche du bulot sur la campagne 2022 (déclaration de production)	
Permis de navigation en vigueur	
Capacité technique et réglementaire à accueillir 1 personnel spécial en plus de l'équipage	
Insertion dans le planning prévisionnel	
CPO réglées au CRPMEM de Normandie	
Expérience professionnelle déjà acquise sur des prospections antérieures, toutes espèces confondues	
Espace disponible de travail à bord	
Présence de commodités	
Table de tri	
Taille du navire supérieure ou égale à 10 m	
Navire armé en 4 <sup>ème</sup> catégorie	
Présence d'une balance à bord	
Pratique et expérience professionnelle sur les zones à prospector	
Logiciel de navigation adapté aux échanges standards de données de cartographie (Maxsea)	
Pratique du bulot comme activité principale	

#### 4/ Montant de la prestation

Se baser sur les tarifs d'affrètement du CRPM ci-joints

Tarif sur la base de 5 jours	
------------------------------	--

Cette durée et cette période pourront être allongées si la mission n'était pas terminée.

#### 5/ Pièces à fournir impérativement

- Permis de navigation
- Licence de pêche communautaire
- Annexe 1 de la présente offre dûment remplie
- Un devis

**Date :**

**Signature :**

**Formulaire à rendre avant le vendredi 10 mars 2023 à 12h**

Par voie postale :

**Comité Régional des Pêche de Normandie**

9 Quai Lawton Collins

50100 Cherbourg en Cotentin

Ou par E-mail :

[Lucile.aumont@comite-peches-normandie.fr](mailto:Lucile.aumont@comite-peches-normandie.fr)

[contact@comite-peches-normandie.fr](mailto:contact@comite-peches-normandie.fr)